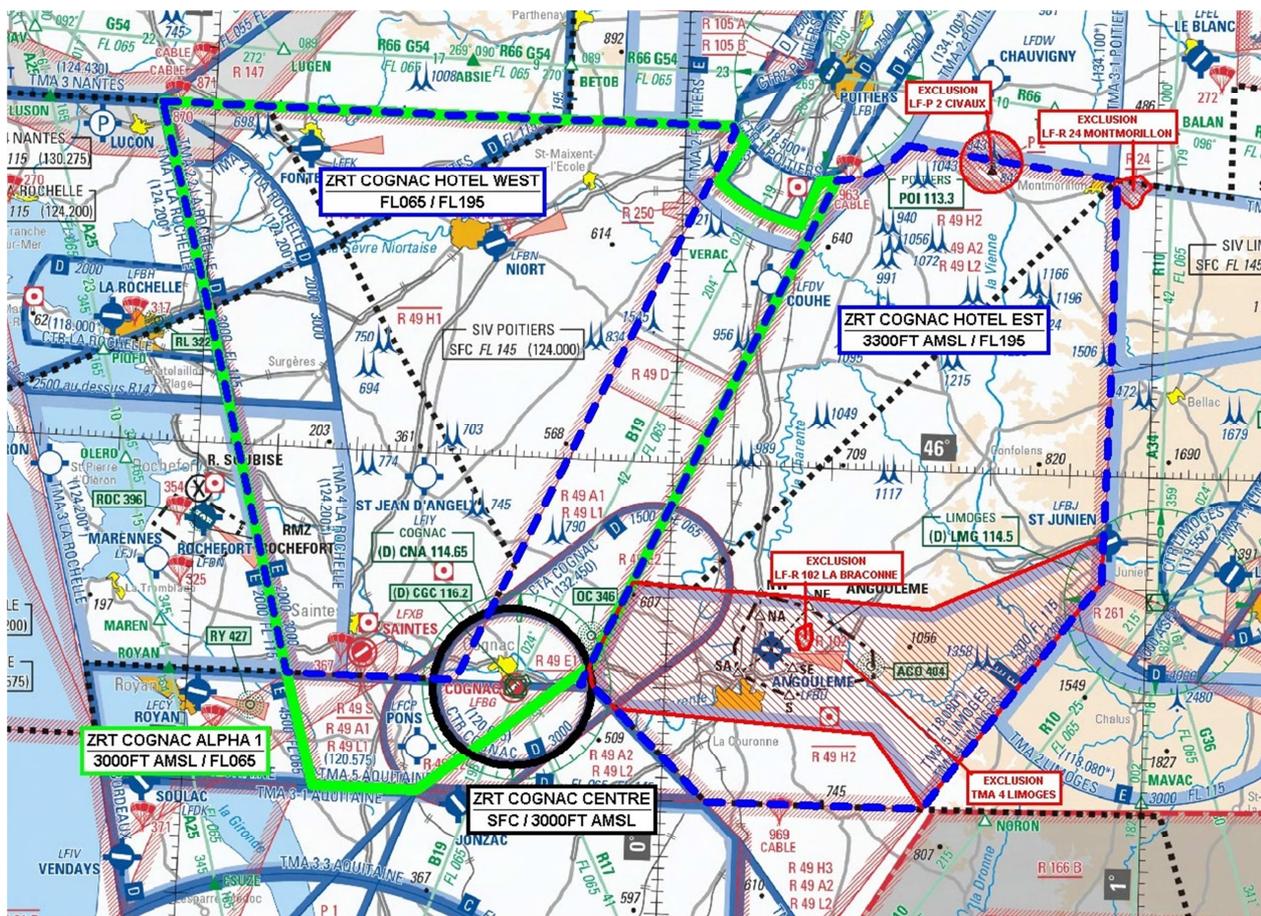


Objet : Création de 4 zones réglementées temporaires (ZRT) activables par NOTAM dans la poursuite de l'activité des avions basés de Cognac, sans les services habituels de l'ESCA de Cognac.

En vigueur : Jeudi 4 avril et vendredi 5 avril 2024

Lieu : FIR : Bordeaux LFBB, Brest LFRR - AD : Cognac Châteaubernard LFBG, La Rochelle Ile de Ré LFBH, Rochefort Charente Maritime LFDN, Poitiers Biard LFBI, Jonzac Neulles LFCJ, Pons Avy LFCP, Saintes Thénac LFXB, St Jean d'Angély St Denis du Pin LFIY, Fontenay-le-Comte LFFK, Niort Marais Poitevin LFBN, Couhé Vérac LFDV, Saint Junien LFBJ, Angoulême Brie Champniers LFBU, Limoges Bellegarde LFBL, Chauvigny LFDW, Royan Médis LFCY.

ZRT COGNAC CENTRE, ALPHA 1, HOTEL EST et HOTEL WEST



Extrait carte 1/1 000 000 SIA - Edition 1/2023

ACTIVITÉ

Activités spécifiques Défense, Ecole de pilotage et d'entraînement voltige.

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

ZRT COGNAC CENTRE, ALPHA 1, HOTEL EST et HOTEL WEST activables par NOTAM à J-2 :
04 et 05 avril : 0600-1600.

ORGANISME GESTIONNAIRE

ZRT COGNAC ALPHA 1, HOTEL EST et HOTEL WEST :
Centre de Détection et de Contrôle de Mont de Marsan ou, en cas d'indisponibilité, le CDC de remplacement.

ZRT COGNAC CENTRE :
Directeur des vols de Cognac (DV).

INFORMATION DES USAGERS	
ZRT COGNAC CENTRE, ALPHA 1, HOTEL EST et HOTEL WEST :	
AQUITAINE INFO :	120.575 MHz
LIMOGES INFO :	124.050 MHz
POITIERS INFO :	124.000 MHz
NANTES INFO (HOTEL WEST / ALPHA 1) :	130.275 MHz
NANTES APP (HOTEL WEST) :	119.535 MHz
LA ROCHELLE INFO :	124.200 MHz
MARINA INFO :	143.550 MHz
RAKI INFO :	143.550 MHz
BORDEAUX CTL :	fréquences de contrôle

STATUT
ZRT COGNAC CENTRE, ALPHA 1, HOTEL EST et HOTEL WEST : Zones réglementées temporaires (ZRT) qui se substituent aux portions d'espaces aériens avec lesquels elles interfèrent.

CONDITIONS DE PENETRATION
ZRT COGNAC ALPHA 1, HOTEL EST et HOTEL WEST : CAG / CAM, contournement obligatoire sauf pour : - les aéronefs militaires basés à Cognac - les aéronefs assurant des missions d'assistance, de sauvetage ou de sécurité publique, lorsque le contournement n'est pas compatible avec l'exécution de ces missions et après notification auprès du Centre de Détection et de Contrôle concerné via le Détachement Civil de Coordination.
ZRT COGNAC CENTRE : CAG / CAM, contournement obligatoire sauf pour : - les aéronefs militaires basés à Cognac - les aéronefs assurant des missions d'assistance, de sauvetage ou de sécurité publique, lorsque le contournement n'est pas compatible avec l'exécution de ces missions et après notification auprès du DV de Cognac (120.075 MHz ou 05 16 45 00 78).
Toutes les activités aériennes légères sportives et récréatives situées à l'intérieur des ZRT sont suspendues durant les créneaux d'activation.

SERVICES RENDUS
ZRT COGNAC A1, ZRT COGNAC HOTEL EST et ZRT COGNAC HOTEL WEST: CAM : les services de contrôle, d'information de vol et d'alerte sont rendus par l'organisme gestionnaire. CAG : information de vol et alerte.
ZRT COGNAC CENTRE : CAM / CAG : information de vol et alerte.

LIMITES LATERALES ET VERTICALES	
ZRT COGNAC ALPHA 1 <u>Limites latérales</u> Identiques à celles de la zone LF-R 49 A1 publiée à l'AIP FRANCE ENR 5.1 <u>Limites verticales</u> 3000 FT AMSL / FL 065	ZRT COGNAC HOTEL EST <u>Limites latérales</u> Identiques à celles de la zone LF-R 49 H2 publiée à l'AIP FRANCE ENR 5.1 à l'exclusion des portions interférant avec : - LF-R 102 la Braconne - LF-R 24 Montmorillon - LF-P 2 Civaux - TMA 4 Limoges <u>Limites verticales</u> 3300 FT AMSL / FL 195
ZRT COGNAC CENTRE <u>Limites latérales</u> Identiques à celles de la CTR Cognac publiée à l'AIP FRANCE AD 2 <u>Limites verticales</u> SFC / 3000 FT AMSL	ZRT COGNAC HOTEL WEST <u>Limites latérales</u> Identiques à celles de la zone LF-R 49 H1 publiée à l'AIP FRANCE ENR 5.1 <u>Limites verticales</u> FL 065 / FL 195

DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES

- Les 4 et 5 avril 2024 de 06h00 à 16h00 : les LF-R 49 Cognac A1, A2, D, E1, E2, H1, H2, H3, L1 et L2, CTR et CTA Cognac ne seront pas activées.
 - **CAG/CAM** : COGNAC APP et COGNAC TWR indisponibles pendant l'activation des ZRT.

ORGANISMES À CONTACTER

Hors créneaux d'activation des ZRT :

Chef des opérations de l'ESCA (Escadron des Services de la Circulation Aérienne) 1C.709 :

Téléphone : 05 79 20 03 62
 PNIA : 865 709 7362

Commandant de l'ESCA (Escadron des Services de la Circulation Aérienne) 1C.709 :

Téléphone : 05 79 20 03 28
 PNIA : 865 709 7328

Pendant l'activation par NOTAM des ZRT :

- **ZRT COGNAC ALPHA 1, HOTEL EST et HOTEL WEST :**
Centre de Détection et de Contrôle (CDC) de Mont de Marsan
 Téléphone : 05 33 94 08 48 (Marina FA – Conduite)
 Téléphone : 05 33 94 03 62 (Détachement Civil de Coordination)

CDC de Lyon Mont Verdun (en cas de remplacement)
 Téléphone : 04 26 72 83 99 ou 04 78 14 65 21

CDC de Cinq mars La Pile (en cas de remplacement)
 Téléphone : 02 47 96 28 63 ou 02 47 96 30 00

- **ZRT COGNAC CENTRE :**
Directeur des vols de Cognac
 Téléphone : 05 16 45 00 78